

Dans la peau de...

Pour faire comprendre à ses élèves les mécanismes et méandres de l'aménagement du territoire, un enseignant de l'Institut du Sacré-Cœur de Visé a mis au point un jeu de rôle. Démonstration.

« **A**ujourd'hui, on va aborder la question de l'aménagement du territoire et plus précisément de l'obtention d'un permis de bâtir. »

Dès l'instant où Vincent Fiume, prof de géographie, prononce cet énoncé, on peut facilement imaginer les mines déconfites des élèves de rhéto pour qui aménagement du territoire rime plutôt avec assommoir. Et pourtant... L'enseignant sort ses fiches d'identification, ses cartes et autres documents utiles (cadre légal et réglementation, infos sur le permis d'urbanisme...). Le jeu de rôle peut commencer.

Chaque groupe de quelques élèves se glisse alors, l'espace de 6 heures de cours, dans la peau d'un acteur au choix : le promoteur, la commune, le fonctionnaire délégué (ici à Liège) de la Région wallonne, le ministre de l'Aménagement du Territoire de la Région wallonne, la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire (CCAT), la population. S'il y a trop de candidats pour le même rôle, le jeu peut conduire à l'élection du ministre ou des représentants de la commune. Les acteurs distribués, chacun reçoit une fiche d'identification précisant son rôle.

Du cheminement...

Face aux élèves s'étale le plan cadastral d'une parcelle située en zone verte. Il s'agit d'évaluer la valeur du bien et donc d'en calculer la surface. Le groupe « Promoteur » imagine ensuite un projet sur ce terrain et explicite ses motivations. « Certains groupes choisissent de construire un gros immeuble, là où d'autres préféreront proposer une ferme pédagogique, par exemple », explique Vincent Fiume. Le promoteur dépose officiellement sa demande de permis au groupe « Commune », qui l'examine et en vérifie la bonne procédure. Plus tard, la commune, devra prendre, par l'intermédiaire de son Collège des bourgmestre et échevins, une décision favorable ou défavorable.

Entre temps, la demande est envoyée au groupe « Fonctionnaire délégué », puis, en cas de recours, au groupe « Ministère de l'Aménagement du Territoire de la



Région wallonne ». Afin de mieux s'y retrouver dans ces dédales administratifs, les élèves se penchent sur les fiches d'identification et les règles du jeu minutieusement élaborées par leur prof. « Il est un fait que l'aménagement du territoire est une matière compliquée, partage l'enseignant. J'ai la chance d'être impliqué dans cette matière au plan local, ce qui m'a permis de tenir compte du programme scolaire. »

Le jeu se poursuit. Comme la parcelle est située en zone verte, une dérogation auprès du groupe « CCAT » est nécessaire. La fiche d'identification indique : « La CCAT est composée d'une vingtaine de personnes habitant la commune. Ces personnes sont plus ou moins compétentes en matière d'aménagement du territoire. Cette commission vérifie que le projet respecte la loi et donne un avis favorable ou non par rapport à un projet. La CCAT est surtout consultée dans des cas de permis délicats (dérogation, non alignement des constructions, lotissement...). » Sans oublier l'enquête publique auprès du groupe « Population ».

... aux constats

Tout au long du jeu, sont aussi abordés, insidieusement et de manière ludique, les réglementations et le cadre légal. « Après le jeu, j'introduis éventuellement qu'en réalité le terrain est en plus une réserve naturelle Natagora, alors que la classe a autorisé, par exemple, la construction d'un immeuble à appartements », poursuit l'enseignant. Le débat s'élève autour de l'aberration d'accorder un permis dans une zone verte... Ce qui pourrait également se produire dans la réalité. « Les élèves se rendent également compte qu'introduire un permis d'urbanisme n'est pas qu'une question d'administration, mais dépend aussi de facteurs politiques incluant de nombreux acteurs. » Un cours d'aménagement du territoire qui se mue en une belle leçon de citoyenneté.

Céline Teret

Mini contrat de quartier

Décoration d'un banc public, installation de nichoirs, mise en place de mosaïques pour signaler un parcours d'artistes... Dans le quartier Saint-Denis, à Forest, à l'angle des avenues Kersbeek et Pieters, une petite parcelle a été aménagée par les élèves de 3^e année primaire des écoles Sainte-Alène et Les Vignobles. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un « Mini contrat de quartier » (inspiré des « Contrats de quartier » de la Région bruxelloise visant à revitaliser les quartiers fragilisés), une initiative de l'asbl Arkadia.be permettant aux enfants habitant et/ou scolarisés dans le périmètre de découvrir leur territoire et d'y participer. C.T.

Contact : Arkadia.be - 02 563 61 53 - www.asbl-arkadia.be

Contact : Vincent Fiume - 04 379 24 05 (Institut du Sacré-Cœur de Visé) - fiume@skynet.be
Possibilité d'obtenir les fiches, documents explicatifs et plans auprès de Vincent Fiume sur demande.